



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. **Débitrice: Magoras SA en liquidation**, Pré-Morel 54,  
2362 Les Enfers
2. **Lieu et date de la mise aux enchères:** 2350 Saignelégier,  
25.11.2014.
3. **Salle de l'enchère:** 10.00 heure, Place du 23-Juin 6, Salle  
d'Audiences (2e étage)
4. **Les conditions de vente seront disponibles à partir de:**  
17.10.2014 jusqu'au 27.10.2014
5. **Objets des enchères:** Immeuble feuillet n° 120 du ban des  
Enfers, avec les accessoires immobiliers  
Garage Route principale 54, 2363 Les Enfers, Scierie Route  
principale 55, 2363 Les Enfers.  
Surface : 6'763 m<sup>2</sup>, valeur officielle : Fr. 576'500.00 (2013),  
valeur-incendie (indice 135) : Fr. 337'500.00 n° 54/garage et  
Fr. 596'300.00 n° 55/scierie. Valeur vénale fixée par  
l'expert : Fr. 560'000.00.
6. **Remarques:** Bâtiment n° 54 :  
Garage agricole, surface : 290 m<sup>2</sup>, fond : bétonné plat, parois :  
châssis bois et revêtement bacs métalliques isolé, charpente :  
lamellé-collé, couverture : métallique, portes : 3 grandes por-  
tes 4,5mx4,5m au nord, sud et ouest.  
Agencement intérieur: bureau 35 m<sup>2</sup>, WC-douche 5,8 m<sup>2</sup>,  
garage : 250 m<sup>2</sup>, galerie 1er étage : 75 m<sup>2</sup>.  
Bâtiment n° 55 :  
Scierie/dépôt, surface : 565 m<sup>2</sup>, fond : bétonné plat (avec gaine  
technique au sol), socle mur: hauteur 50 cm en maçonnerie,  
parois : châssis bois et revêtement en planches (non isolé),  
charpente : lamellé-collé, couverture : Eternit, portes :  
2 grandes portes 4,5mx4,0m et 1 porte de  
5.00X4.50m.  
Agencement intérieur: bureau 20 m<sup>2</sup>, local-affutage 40 m<sup>2</sup>,  
1er étage : local d'archives 15 m<sup>2</sup>.  
Visite du bâtiment : Mardi 28 octobre 2014, à 10h00 et  
mardi 11 novembre à 10h00.  
Le plan de situation et l'expertise sont à disposition sur  
[www.jura.ch/encheres](http://www.jura.ch/encheres).  
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou  
pour les sociétés d'un extrait du Registre du Commerce.  
Les intéressés sont rendus attentifs aux restrictions de la légis-

lation fédérale relative à l'acquisition d'immeubles par des  
personnes domiciliées à l'étranger.

Office des poursuites et faillites des Franches-Montagnes  
2350 Saignelégier

01744767

